
« LA CORRIDA MOUNARDE » 2019 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

2 H DE COURSE EN INDIVIDUEL OU PAR EQUIPE DE 2,3,4 PARCOURS 1300M

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation à l'épreuve sportive organisée par Tranch d'Assos – Corrida Mounarde est subordonnée à la présentation d'une licence sportive FFA AthléCompétition, Athlé entreprise, Athlé Running, Pass j'aime courir. Ce dernier doit être complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées). Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition; ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM, ou la FF tri en cours de validité à la date de la manifestation... ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Chaque coureur doit adapter sa tenue en fonction de la météo.

Chaque coureur doit adapter sa tenue en fonction de la météo.

Course enfants – âge minimum/maximum : nés entre 2006 et 2012

Les mineurs et adultes peuvent participer à la course officielle dans la limite des distances maximales suivantes :

- Séniors et vétérans = illimité
- Juniors (2000-2001)= 25 km max.
- Cadets (2002-2003) = 15 km max.
- Minimes (2004-2005) = 5km max.

*catégorie d'âge du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019

L'autorisation parentale est obligatoire pour tous les participants mineurs. Le certificat médical est conseillé mais il n'est pas obligatoire pour la course enfants.

ENGAGEMENTS

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Chaque coureur doit adapter sa tenue en fonction de la météo.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les inscriptions s'effectuent par internet sur www.logicourse.fr, par courrier à Tranch d'Assos, 7 rue du 8 Mai 1945 – 42270 Saint-Priest-en-Jarez.

Elles comprennent la course, le ravitaillement sur le parcours, le lot coureur remis à l'inscription et le repas à

l'arrivée de la course.

Pas d'inscription sur place le jour de la course

Les accompagnateurs des coureurs (sous réserve d'une inscription en amont) peuvent participer au repas de fin de course.

18 € individuel ; **36 €** équipe de 2 ; **54 €** équipe de 3 ; **72 €** équipe de 4 ; **11,50 €** accompagnateur repas ; **3 €** course enfants.

INSCRIPTIONS

Elles ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées:

-du bulletin d'inscription prévu à cet effet, correctement rempli et signé,
-des documents obligatoires stipulés sur le bulletin d'inscription*, du chèque (ou CB par internet) de règlement libellé à l'ordre de «Tranch d'Assos-Corrida Mounarde» ou espèces.

**Licenciés : photocopie de la licence (voir licences autorisées)*

**Non licenciés : un certificat médical datant de moins d'un an, original ou photocopie (document non restitué au coureur) de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.*

**Remise d'une pièce d'identité pour tous les coureurs.*

Aucune inscription ne sera effectuée sur place le jour de la course.

Les inscriptions seront réalisées par :

-Internet sur www.logicourse.fr avant le **13/09/19**

-Papier en remplissant le bulletin d'inscription inséré au flyer officiel de la course, remis avant le **13/09/19** à la Maison des associations , 7 rue du 8 mai 1945 à Saint-Priest-en-Jarez, ou aux magasins Ben Run et Intersport avenue Pierre Mendès France à Saint-Priest-en-Jarez.

COURSE

Le parcours est d'environ 1300m sur le centre-bourg de Saint-Priest-en-Jarez.

Départ de la course enfants= 17h (Parcours/boucles de 550 et 880 m situés à proximité de la Mairie)

Départ de la course officielle=18h30 jusqu'à 20h30.

Les récompensés sont les coureurs ayant effectués le parcours le plus long sur 2 h de course.

Seuls les tours terminés au terme des deux heures de course seront comptabilisés pour établir le classement.

Important :

- **Les équipes de coureurs peuvent engager un seul coureur sur un tour. Il est interdit d'engager plusieurs coureurs d'une même équipe simultanément sur le même tour.**
- **Le changement de coureur d'une équipe pour le tour suivant, doit se réaliser dans la zone de relais située après l'arrivée.**
- **Un coureur d'une équipe engagé sur un tour doit le terminer. Il ne peut être remplacé par un membre de son équipe sur le parcours en dehors de la zone de relais prévue à cet effet.**
- **En cas de blessure d'un coureur d'une équipe sur le parcours, seul le responsable de course est habilité à autoriser le départ d'un autre coureur de l'équipe. Dans ce cas, le départ s'effectue au début du tour. Le tour du coureur blessé n'est pas comptabilisé.**
- **Un coureur d'une équipe peut s'il le souhaite réaliser plusieurs tours à la suite.**
- **Les coureurs engagés sur un tour au terme des deux heures devront le terminer au retentissement de l'arrêt de la course. Ce tour complémentaire et cette distance parcourue ne seront pas comptabilisés pour le classement.**
Les coureurs devront obligatoirement remettre leurs puces à l'arrivée.

DOSSARDS

Les dossards et les puces seront à retirer, sur la place, entre la Mairie et le gymnase Cottier, le samedi 14 septembre à partir de 16h30 sur présentation d'une pièce d'identité. Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Ils seront épinglés sur la poitrine et ne seront ni pliés ni coupés.

Toute puce abîmée, détériorée ou perdue sera facturée 5 euros.

Pas de puce = pas de classement

RECOMPENSES ET CLASSEMENT DES COUREURS ET EQUIPES DE COUREURS

Les récompenses seront attribuées aux catégories suivantes en fonction du nombre de tours réalisés au terme des deux heures de courses :

Course enfants : les 3 premiers de chaque catégorie

Course officielle :

En individuel, les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes

Par équipe, pour chaque équipe de 2, de 3, de 4, la 1ère équipe de femmes, la 1ère équipe d'hommes et la 1ère équipe mixte.

Important : en cas d'égalité sur le nombre de tours réalisés au terme des 2 heures de course entre plusieurs coureurs individuels ou équipes de même catégorie, 2, 3 ou 4 coureurs ; le classement entre ces coureurs ou équipes sera établi sur la base du temps cumulé du nombre de tours réalisés.

ASSURANCES

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

SERVICE MEDICAL

Un service médical est assuré.

UTILISATION D'IMAGE

Par sa participation à la Corrida Mounarde de Saint-Priest-en-Jarez, chaque concurrent autorise expressément Tranch d'Assos-Corrida Mounarde (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la Corrida Mounarde de Saint-Priest-en-Jarez en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

***Renseignements et inscriptions, s'adresser à :**

Tranch d'Assos, Maison Des Associations, 7 rue du 8 mai 1945 – 42270 Saint-Priest-en-Jarez

Tél : 04 77 74 38 07- 06 81 07 75 87

contact@corrida-mounarde.fr

www.corrida-mounarde.fr